

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 17 mai 2023]

Date de la convocation

11 mai 2023

Date de mise en ligne

19 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 5

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Martine MOSTARDI, Antony MOUSSU, Elisa GILLET

Absents : Dominique BOYER, Alain SORIANO, Corinne DARMANI

N° 071/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Demande de financement du poste de chef de projet Petites villes de demain

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 juin 2021, la commune a adhéré au programme Petites Villes de Demain. La convention a été signée le 8 novembre 2021.

Le poste de chef de projet, mutualisé avec les communes de Lisle-sur-Tarn et Rabastens, a bénéficié d'une aide de l'Etat de 44 325 € par convention du 19 septembre 2022.

Il convient de renouveler cette demande de financement pour la deuxième année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter le financement de l'Etat au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Coût annuel du poste	59 001	Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires + Banque des Territoires) (Plafonné à 45 000 €)	75% 44 251
		<u>Autofinancement :</u>	14 750
		Ville de Lisle-Sur-Tarn	4 917
		Ville de Rabastens	4 917
		Ville de Gaillac	4 917
Total dépenses	59 001	Total recettes	59 001

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le concours financier mentionné ci-dessus,

ADOpte le plan de financement détaillé plus haut,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 19 mai 2023